

Garantie Volets extérieurs et traditionnels

Ce que couvre les garanties



La garantie des produits de notre partenaire fabricant s'applique sur l'ensemble des pièces qui le composent.

Elle concerne tous les vices de fabrication ou de défauts de matière.

2

<u>Durée de la garantie</u> : 7 ans sur le volet motorisé Somfy 2 ans sur le volet manœuvre manuelle

Eléments	Durée de la garantie
Coffre, coulisses et lame finale	2 ans / 7 ans*
Système d'axe Axis 50	2 ans / 7 ans*
Moteurs et automatismes SOMFY	7 ans
Batterie moteur autonome	2 ans
Panneau solaire moteur	5 ans
autonome	
Moteurs et automatismes M-SOFT	5 ans
Manœuvres manuelles	2 ans
Tabliers	2 ans

^{*} garantie 7 ans sur les volets motorisés Somfy, hors tablier. Valable à compter du 1er janvier 2010



Cette garantie concerne l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par nos services (hors pose voir ci-dessous, hors piles).

Ce que ne couvre pas notre garantie



La garantie de notre produit ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêt tels que notamment frais de démontage, remontage, déplacement.



<u>Toute pièce détériorée dans des conditions anormales d'utilisation</u> (choc accidentel durant le montage ou le transport, non respect des consignes de pose, usure prématurée d'organes mécaniques du à un montage incorrect, absence de fenêtre devant le volet, etc...)

3

Les frais d'envoi de pièces défectueuses sont à la charge du demandeur.